

quatre sous-comités qui sont chargés d'étudier des questions précises. Ces sous-comités sont : a) le Comité chargé de l'antiterrorisme, b) le Comité consultatif de l'équipement de sécurité, c) le Comité sur les communications publiques, et d) le Groupe d'évaluation des menaces exceptionnelles.

Présidé par le sous-greffier, sécurité et renseignements, et par le conseiller juridique, le Comité consultatif des renseignements (CCR) coordonne, avec l'aide d'un secrétariat, la production et la diffusion des évaluations des renseignements de sécurité et des renseignements sur l'étranger qui intéressent l'ensemble du gouvernement. Les premières versions sont rédigées par les responsables des ministères ou des organismes chargés de l'analyse des renseignements, en particulier les Affaires extérieures, la Défense nationale et le SCRS. Ces évaluations sont examinées et révisées par des sous-groupes du CCR avant que celui-ci ne les approuve. Le CCR conseille également le CISR, au besoin, sur les questions de politique relatives aux renseignements.

Le CCR a un sous-comité principal, le Groupe d'examen des évaluations (GEÉ) qui examine toutes les évaluations de renseignements avant les réunions du CCR. Le GEÉ est présidé par le secrétaire exécutif du secrétariat du CCR, et ses membres sont des fonctionnaires des ministères et organismes membres du CCR. Il existe également une série de groupes spéciaux d'examen des évaluations qui rédigent des documents de travail. Ils sont présidés par un membre du secrétariat du CCR et leurs membres sont choisis par les représentants des ministères et organismes membres du CCR et parmi des représentants d'autres ministères au besoin.

### 5.2.3 *Le besoin de réforme*

Dans son projet de modifications à la *Loi sur le SCRS*, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) a dit douter que la coordination, l'évaluation et la diffusion des renseignements au sein du gouvernement fonctionnent aussi bien qu'elles le devraient. Il recommandait donc que le Parlement examine la possibilité et les avantages de créer un organisme analogue à l'*Office of National Assessments* (ONA) d'Australie. L'ONA s'occupe principalement de réunir des renseignements sur de nombreuses questions politiques, économiques et stratégiques et de les évaluer. Il ne recueille pas de renseignements de sécurité. Il évalue plutôt ceux que produisent les agences de renseignements et en fait rapport. L'ONA publie par ailleurs des rapports sur des questions précises, qui sont diffusées dans tous les organes gouvernementaux. Le premier ministre, les ministres et les hauts fonctionnaires s'en servent pour formuler leurs politiques. L'ONA aide aussi le gouvernement à établir ses priorités en matière de renseignement et demande aux services appropriés de lui fournir les informations qui lui manquent. Le personnel de l'ONA est composé d'analystes des secteurs public et privé.

La recommandation du CSARS reprend les idées présentées dans les rapports de la Commission McDonald et du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique. La Commission McDonald recommanda en 1980 la création d'un bureau